

25^c Journal du Lot 25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un état de choses qui n'est pas encore la guerre et qui n'est déjà plus la paix. — Nous vivons en des temps bien étranges.

Loin de chez nous, aussi, il se passe des choses ! Des choses dont nous voudrions bien être sûrs qu'elles ne nous regardent pas ! Mais sait-on jamais ce qui peut en sortir ?... Plus rien n'est étranger, plus rien n'est loin dans le monde tel qu'on nous l'a arrangé et les malheurs ont vite fait de se propager de pays en pays d'un continent à l'autre ! Comme si on n'avait pas assez de ses propres embêtements, on n'est jamais sûr de ne pas subir les contrecoups des embêtements des autres !

Depuis quelque temps, c'est une question de savoir si les Japonais sont en train de se battre avec les Chinois ou de négocier ! Il est assez difficile de le décider car les Japonais vous ont de ces manières de mener les pourparlers qui les font terriblement ressembler à des opérations guerrières. En Europe, on en est encore resté — oh ! ça ne durera peut-être pas toujours ! — à la traditionnelle distinction entre la discussion et la bataille. Celle-ci excluant celle-ci et celle-ci ne commençant que lorsque celle-ci est finie. Ou bien on cause, ou bien on se tue. Mais les Japonais n'ont pas le respect des genres ; ils mêlent tout. Ils font manœuvrer en même temps les ambassadeurs et les généraux ; ils font partir à la fois les notes diplomatiques et les canons. Les pourparlers n'empêchent pas l'invasion et ils estiment même que celle-ci contribue grandement à faire avancer ceux-là. C'est une manière à eux, qui ne leur a pas trop mal réussi.

Ainsi on nous annonce que les négociations pour le règlement de l'incident du Tchahar « sont en bonne voie » et, en même temps, que « les Japonais continuent leur concentration de troupes le long de la Grande Muraille, qu'ils préparent aussi des transports de troupes dans la direction du Hopéi ». Enfin, on nous informe aussi « qu'ils auraient saisi pour des usages militaires des lignes télégraphiques » et que l'avance des troupes japonaises dépend de l'issue des négociations de Nankin, les difficultés locales dans le nord de la Chine « semblant être apaisées ».

Comment qualifier et définir cet état de choses qui n'est plus la paix et qui n'est pas encore la guerre ?... C'est ce que les Japonais appellent « aplanir » les difficultés locales ! Il n'est que de s'entendre sur la valeur des mots.

Tant que les Chinois seront seuls en cause, nous pourrions considérer les choses du même point de vue que le philosophe de Voltaire savait si bien prendre pour juger et condamner le « mandarin ». Affaire d'un autre monde !...

Les Japonais, un matin, font dire aux Chinois : « Allez-vous en de Pékin, sinon je vais venir vous en sortir ! » Et ceux de Pékin, qui n'aiment pas les histoires et les bagarres entre voisins bien élevés, de répondre aussitôt : « Ne vous dérangez pas ! Le temps de faire nos paquets et nous partons !... Là, maintenant, la place est libre ! Prenez donc la peine d'entrer !... » Ah ! vraiment les Chinois n'ont pas volé leur réputation : il n'y a pas au monde de gens plus polis !

Tout ça, après tout, ne se relie à nous que très lointainement, direz-vous !...

Mais qu'est-ce que les Russes vont penser de cette expropriation des Chinois par les Japonais ? Seront-ils satisfaits et rassurés de voir les Nippons, qui passent pour avoir mauvais caractère, devenir leurs voisins à la place des paisibles fils du Ciel ?... Or, la Russie, c'est un pays d'Europe en même temps que d'Asie et c'est même un pays avec lequel nous sommes assez étroitement liés.

Informations

Au Sénat

Le Sénat a discuté la question du règlement du prix de vente des fonds de commerce.

M. Maulion rapporteur, combat un contre-projet déposé par M. Calmel. M. Caillier combat le projet soutenu par M. Maulion. M. Abel Gardey pense qu'un moratoire et des réductions du taux de l'intérêt permettraient de résoudre les difficultés présentes, tout en respectant les principes juridiques les plus essentiels.

M. Calmel défend son contre-projet qui maintient les contrats en prévoyant des délais et des réductions d'intérêt. Le contre-projet est pris en considération par 211 voix contre 86.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin en conseil, à 10 h., à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

Le conseil qui avait arrêté dans sa dernière réunion un plan de travail, a pris aujourd'hui les premières mesures concrètes qui découlent de l'application de ce plan.

La libération de la classe

Le gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi de recrutement, décidera le maintien sous les drapeaux de la fraction de classe qui aurait dû normalement être libérée au mois d'avril dernier, si elle n'avait pu bénéficier de la libération de cette fraction de classe le 6 juillet prochain.

La Suisse et les Soviétiques

Discutant le rapport du Conseil fédéral sur la S.D.N., le Conseil national a repoussé, après une intervention de M. Mota, conseiller fédéral, une motion communiste invitant le Conseil fédéral à modifier son attitude à l'égard de l'Union soviétique et à entreprendre immédiatement les démarches que nécessite la reprise des relations diplomatiques et économiques avec la Russie.

En Grèce

Un groupe de députés grecs, partisans du rétablissement de la monarchie, a décidé de déposer, sur le bureau de l'Assemblée nationale, un projet de loi tendant à annuler purement et simplement le décret de 1923, aux termes duquel tous les membres de la famille royale grecque sont privés de leur nationalité et condamnés à vivre perpétuellement en exil.

Miss N'importe qui

Certaines révélations plutôt fâcheuses pouvaient faire supposer que le temps des « Miss » était révolu. Tout au moins que le nombre des candidates à un titre dépourvu de pas mal de prestige se trouverait à ce point diminué que les couronnes se fêtraient définitivement, faute de fronts à couronner. Il n'en est rien.

Au contraire, les « Miss » succèdent aux « Miss », toutes plus charmantes l'une que l'autre. Sourires éblouissants, attitudes phlogéniques leur sont monnaie courante. On invente constamment des souveraines, éphémères. Bienôt, elles seront aussi quotidiennes que les saintes et les saints du calendrier. Et l'on s'étonne que ces « érinnyes » dont nous ne sommes que la proie fragile, mais dont les dangers sérieux furent clairement démontrés, puissent conserver quelque attrait aux yeux de la jeunesse féminine d'aujourd'hui.

Admettons donc que le besoin d'être distingué au milieu de la foule, la fièvre de dominer fut-ce de la façon la plus fugitive, peuvent procurer un bonheur assez vif pour être ardemment convoité.

En ce cas, je propose que l'on célèbre « Miss N'importe qui » ou « Miss N'importe quoi », selon ses préférences personnelles.

Celle-ci ne se présentera devant aucun jury, si équitable puisse-t-il être. Il faudra aller la chercher à domicile. Elle sera la jeune fille, un peu grave quelquefois, mais le plus souvent souriante. Débarassée des préjugés, prenant, dès maintenant les responsabilités d'une existence laborieuse et réfléchie, elle se souciera des problèmes que lui pose un avenir à créer de toutes pièces.

Pour son bonheur et celui de sa génération à qui elle réapprendra la joie de vivre.

Peut-être « Miss N'importe qui » ne paraîtra pas la plus jolie, selon le patron qu'impose quelque célèbre star. Par contre, elle cultivera une beauté qui, pour ne point demander son incarnat à

Informations

Le conflit italo-éthiopien

Selon des informations qui lui parviennent d'Addis-Abeba, d'une source digne de foi et « indépendante », le « Daily-Telegraph » se dit en mesure d'assurer que « le sentiment de soulagement qui avait prévalu en Abyssinie après les premières décisions prises, à Genève, voici trois semaines, a fait place, à l'heure actuelle, à une vague de pessimisme très marquée ».

« A Addis-Abeba, dit-il, on considère maintenant, la guerre comme presque inévitable. »

Le conflit sino-japonais

Après une conférence, qui n'a pas duré moins de cinq heures, la section de l'armée du Kouan-Toum, qui, sous l'influence du général Doihara, le Lawrence de Mandchourie, considérait comme trop bénignes les conditions posées par le lieutenant-colonel Matsui, au règlement de l'incident du Tchahar, s'est mis d'accord sur les termes de ces conditions.

Celles-ci, qui ont déjà été acceptées par les Chinois, sont, rappelons-le, le retrait de la division chinoise de Tchahang-Péi, la punition des responsables de l'incident, des excuses et l'octroi de facilités aux Japonais pour voyager dans le Tchahar.

EN PEU DE MOTS...

— Du 1^{er} janvier au 15 juin 1935, les excédents de dépôt de caisses d'épargne ont été de 522.584.147 fr. 92.

— Le chef de gare de la station de Sho, au Japon, est une jeune fille de 14 ans qui doit assurer le service de 30 trains par jour. C'est vraisemblablement le plus jeune chef de gare du monde.

— L'Allemand Walter, de Sarrebruck, a établi un nouveau record mondial du lever du poids. Il a réussi à arracher des deux bras, un poids de 96 kilos 500, battant ainsi le record de l'Autrichien Janisch qui s'établissait à 95 kilos 500.

— La course de motocyclettes junior Tourist Trophy, qui s'est courue dans l'île du Man, a été gagnée par Guthrie, à une vitesse moyenne horaire de 127 kilomètres 33.

— Dans le courant de juillet seront présentés les demandes de crédit supplémentaire pour le renforcement de l'aviation anglaise.

— A Montauban, un nouveau sauteur en hauteur s'est révélé, lundi : c'est le Sénégalais Aldio-Ma, incorporé au 16^e tirailleurs sénégalais, qui a réalisé un saut de 1 m. 85.

CHRONIQUE

LA VIE D'UN MINISTRE

Un humoriste anglais affirmait : « Il y a une joie idéale à recevoir un portefeuille ministériel, mais une joie réelle à l'abandonner à un autre... » On pourrait en douter à constater, lors des crises, la ruée des candidats ministrables. Et cependant, il est certain que la vie de nos Excellences n'est pas ce qu'un vain peuple pense et que la journée de huit heures n'a rien de commun avec elle. Certes, tous nos ministres anciens et présents ne sont pas également malheureux. Parmi les tôt levés, on peut citer MM. Clemenceau, Doumer, Millerand et Poincaré, qui commençaient ou commencent leur journée dès cinq heures du matin. Par contre, MM. Briand, Tardieu, Chéron, tout comme MM. Caillaux, Sarraut, Herriot n'apparaissent pas à leur cabinet avant huit heures. Mais quelle journée devant eux !

Songez que les audiences commencent dès que le ministre est là. M. Doumer, par exemple, quand il était grand argentier, fixait à ses solliciteurs ses rendez-vous à six heures du matin, au désespoir des huissiers. Certains jours, ceux réservés aux parlementaires ou à la presse, les audiences durent jusqu'à onze heures ou midi, coupées par le téléphone, les signatures urgentes, les télégrammes. Puis, c'est le tour des directeurs, collaborateurs immédiats du ministre qui viennent l'entretenir des affaires en cours. Le déjeuner pris à la hâte, souvent à deux heures, c'est la Chambre ou le Sénat. Cinq heures, souvent davantage, passées dans ces salles surchauffées à écouter les discours, encaisser les attaques tentées brutales, tantôt perfides des adversaires du cabinet, à répondre aux interpellateurs, à défendre tel point et à préciser tel autre, et voilà notre ministre libéré se hâtant vers son cabinet où l'attendent les mêmes directeurs avec d'autres dossiers et d'autres visiteurs et d'autres signatures et d'autres notes et d'autres conférences. Huit heures, neuf heures... Le chauffeur de l'auto ministérielle se demande avec inquiétude s'il pourra dîner ce soir. C'est que la journée n'est pas finie. Il y a les banquets officiels et leurs discours, le train qu'il faut prendre pour aller présider une cérémonie d'inauguration à quelques centaines de kilomètres de Paris, la réception du Président de la République ou de l'ambassadeur de la nation amie, etc...

NOS ÉCHOS

Vengeance.
 On jouait un drame dans un théâtre parisien, et comme le nombre des personnages était très réduit, un grand comédien de talent s'était vu octroyer le rôle infime du docteur. Il n'avait que quelques répliques à dire.

Dépité, il résolut de se venger. Au deuxième acte, le jeune premier tombait sous les balles de revolver que lui envoyait un rival. Chacun se pressait, éploré, autour du corps et le médecin, demandé d'urgence, se penchait sur lui et déclarait :

— Bonheur ! il vivra !

Et le troisième acte était bâti sur la convalescence du jeune amoureux qui épousait l'amie pour qui il avait failli mourir.

Donc, ce soir-là, le docteur arrive. Chacun attend son diagnostic. Lui, froidement, se relève, et s'écrie tristement :

— Trop tard, il est mort !

Le rideau tomba et l'on ne put jouer le troisième acte.

Symbolisme.
 Un journal, Le Coopérateur de France, publie une gravure représentant deux vaches solidement attachées au joug, tirant une charrette. Et notre confrère d'emprunter une parabole à feu Charles Gide, qui trouvait une manifestation coopérative dans l'effort symbolique de ces deux vaches « qui, épaule contre épaule, fraternellement, traient le même sillon ».

Dans sa mystique candide, le brave Gide ne se demandait point si ces deux vaches n'auraient pas préféré être ailleurs.

Définition.
 Encore une définition du peuple français. Elle a été donnée l'autre jour par M. Edouard Herriot au Comité exécutif du parti radical.

Commentant la situation extérieure et montrant la nécessité de la discipline nationale, le maire de Lyon dit :

— Le Français est un homme qui fait facilement les choses difficiles et difficilement les choses faciles !

Cinéma.
 M. Mario Roustan, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, con-

CHRONIQUE

LA VIE D'UN MINISTRE

Tout au moins, cette existence exténuante est-elle compensée par l'octroi d'un traitement considérable ? Qu'on en juge : les ministres ont reçu 60.000 francs dès l'avènement de la III^e République. Ce chiffre a été porté à 80.000 francs dans les années d'après-guerre. Depuis le 1^{er} janvier 1929, ils touchent 180.000 francs sur lesquels ils doivent faire face à certaines dépenses somptuaires, mais ici indispensables. Quand on songe que des ministres ont dû abandonner des situations fort lucratives et que l'exercice du pouvoir est essentiellement instable, on doit convenir que cette allocation qui représente 55.000 francs d'avant-guerre, c'est-à-dire un peu plus de moitié de ce qu'ils recevaient alors, n'a rien d'exagéré. Signalons à cette occasion que les ministres, en raison même de leur instabilité, sont payés au jour le jour et que les députés peuvent cumuler leur traitement avec leur indemnité parlementaire.

Une légende veut que les ministres reçoivent une pension après leur retraite ; ce n'est, heureusement pour le budget de l'État, qu'une légende. D'autre part, des mauvaises langues insinuent qu'ils bonifient singulièrement leurs émoluments au moyen des « fonds secrets » dont ils ont la libre disposition. D'abord, tous les ministères ne disposent pas de ressources de ce genre. Et il n'est pas tout à fait exact que le ministre en exercice puisse en user sans autre contrôle que son bon plaisir. Une comptabilité privée dont les Conseils de cabinet peuvent exiger la présentation et dont le Président de la République a communication justifie les sommes allouées, les motifs de la libéralité et les noms des bénéficiaires. Sans doute, ce contrôle est plutôt théorique, mais on ne sait jamais...

Enfin, puisqu'aussi bien des scandales récents ont mis cette question en lumière, disons que, depuis des années, il est d'usage qu'un parlementaire auquel le Président du Conseil confie un portefeuille se démette immédiatement de tous les postes qu'il pouvait occuper dans les conseils d'administration. Nous ne voulons pas affirmer qu'il n'y ait aucune exception à la règle et que certains ministres ne conservent, par personne interposée, les intérêts qu'ils possèdent dans des affaires financières ou industrielles. En tout cas, le principe reste entier et l'actuel Président du Conseil y tient la main.

Est-ce à dire que cette peinture déshabillée de la vie d'un ministre de nos jours détournera les jeunes parlementaires de l'ambition de détenir le maroquin — fût-ce pendant trois mois ? — Non. Ce mot de ministre garde et gardera longtemps son sens prestigieux. Être ou avoir été ministre, c'est la réélection à peu près assurée, la considération des amis et des fournisseurs, le moyen d'accroître et de satisfaire une clientèle insatiable. C'est aussi son autorité personnelle renforcée dans son groupe et dans sa circonscription, et, enfin, car tous les espoirs sont permis aux fils d'une démocratie qui sait reconnaître les services rendus, la possibilité de laisser un nom dans l'Histoire et d'avoir, sur la petite place de son village, son buste...

Georges ROCHER.

Propagande.

Une petite affiche placée à l'entrée de la Bourse de New-York :

« Comme vous serez heureux, dans cinquante ans, en attendant vos petits-enfants se féliciter que vous ayez acheté des valeurs américaines en 1935 ! »

C'est beau, l'optimisme !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Les blés invendus au 1^{er} juillet 1935

De la Direction des Services agricoles :

Aux termes de l'article 6 de la loi du 24 décembre 1934, l'Etat est tenu à prendre en charge le 1^{er} juillet 1935 les stocks de blé des récoltes 1933 et 1934 existant à cette date au cours moyen des six derniers mois (la moyenne de la cote officielle pour les 5 premiers mois est de 78 fr. 80).

Sans préjuger des mesures qui seront prises ultérieurement pour en assurer l'écoulement, il est indispensable de connaître les conditions dans lesquelles les intéressés pourront en bénéficier.

Tout d'abord, il est à noter que la prise en charge ne revêt pour les détenteurs de blé qu'un caractère facultatif, mais les blés pris en charge devront être conservés par leurs détenteurs et n'être vendus que suivant l'échelonnement qui leur sera imposé dans les mois à venir.

Pour obtenir la prise en charge par l'Etat, les agriculteurs et les propriétaires dont les terres sont exploitées par des fermiers ou des métayers auront à faire une demande à la mairie de la commune dans laquelle se trouvent les blés avant le 25 juin.

Les agriculteurs doivent indiquer les quantités de blé à prendre en charge en précisant quelles sont les quantités qu'ils détiennent effectivement soit de blé libre, soit de blé stocké et les quantités de blé libre réservées à la consommation familiale pendant la période de soudure.

Les producteurs doivent, en outre, indiquer le groupement de stockage auquel ils appartiennent et s'ils n'appartiennent à aucun groupement, ils doivent préciser à quel organisme ils désirent être rattachés.

Les mairies pourront fournir tous renseignements utiles sur les groupements agricoles auxquels ils peuvent s'affilier.

Les groupements de stockage de blé doivent demander la prise en charge des seules quantités de blé stocké et libre effectivement détenus par eux, c'est-à-dire logés par leurs soins. Il est important de souligner qu'au cas où un adhérent de la Coopérative ne demanderait pas la prise en charge des quantités de blé qui doivent être comprises dans son engagement au 1^{er} juillet et détenues par lui à cette date, la Coopérative verrait diminuer d'autant le montant de son contrat de stockage. Cette diminution serait désavantageuse pour les coopérateurs car elle porterait par partie sur la première moitié qui jouit d'une garantie de prix de 97 francs et d'une prime spéciale de 11 francs.

Les négociants en grains, les meuniers, les boulangers auront à établir une demande distincte pour chacun de leurs magasins et à l'adresser au Service des Contributions Indirectes. Les demandes indiqueront les quantités respectives de blé reporté, de blé stocké, de blé libre leur appartenant, de blé libre remis pour l'échange, de blé bénéficiant d'une autorisation d'exportation.

Le contrôle des blés qui devront être pris en charge sera assuré d'une part par les Contributions Indirectes pour les blés détenus par les commerçants ou logés dans les Coopératives et par les commissions communales pour les agriculteurs.

Le contrôle porte sur la quantité et la reconnaissance que le blé est sain, loyal et marchand.

A la Chambre

La Commission des finances de la Chambre a réçu le bureau sortant qui comprend comme président M. L.-J. Malvy.

Conseil d'Etat

Notre distingué compatriote, M. Jean-Louis Deloncle, président de la Commission des travaux publics du Conseil d'Etat, est admis à la retraite et nommé président de section honoraire au Conseil d'Etat.

Nous adressons à M. Jean-Louis Deloncle nos vœux de longue et bonne retraite.

Faculté des lettres

Notre jeune compatriote, M. Maurice Rouget, de Peyrilles, a subi avec succès les examens d'études supérieures devant la Faculté des lettres de Toulouse. Nos félicitations.

Un de moins !

M. Soulié, vérificateur des tabacs à Cazals, a tué, dans une gare, une grosse renarde qui allaitait des petits.

EDEN

CETTE SEMAINE
JEUDI, SAMEDI, DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Deux grands films parlants

Si j'avais un million
Film interprété par 14 grandes vedettes et réalisé sous la direction de 7 metteurs en scène.

Une faible femme

charmante comédie
AVEC
Meg Lemonnier et André Luguet

Après le meeting

La presse parisienne parle encore du terrain de Labéraudie sur lequel l'accident survenu au ministre de l'Air a attiré si fâcheusement l'attention. Voici deux échos parus dans le *Charivari*, que nous reproduisons pour bien montrer la nécessité d'effacer, par toutes les mesures appropriées, cette regrettable impression. Les voici :

« Le Général Denain, Ministre de l'Air, conduit par l'aviateur Rossi, est venu à Cahors assister aux fêtes d'inauguration de l'aérodrome de Labéraudie.

« A l'arrivée, le ministre et son pilote ont constaté que le terrain était trop petit, et Rossi a manifesté ses craintes de ne pouvoir décoller au départ.

« Le Ministre de l'Air avait pourtant été alerté sur les déficiences d'aménagement du terrain, par une campagne de presse, à laquelle nous avions cru devoir nous associer.

« Le terrain a été homologué trop hâtivement, et cette faute a failli avoir de graves conséquences pour le Ministre de l'Air, et pour son illustre et héroïque pilote.

« L'aviateur du Général Denain n'a pu décoller du terrain et est allé s'échouer dans un champ de vigne à l'orée d'un bois.

« La leçon des choses a risqué d'être plus sévère que la leçon des mots. »

« Avons-nous une politique de l'Air ? — Le Ministre a-t-il établi la géographie des lignes aériennes pour les besoins de l'aviation militaire ? de l'aviation commerciale ? et de l'aviation de tourisme ?

« A-t-il précisé sur la carte les terrains d'aviation qui doivent s'échelonner sur les parcours, les conditions d'aménagement des terrains d'aviation et les buts auxquels ces terrains doivent être en état de répondre ?

« Nous avons cru devoir poser ces questions à l'aviateur Rossi avant son départ, et l'aviateur nous a répondu que cela n'était pas de son domaine.

« Si on distribue des subventions pour des aménagements de terrains d'aviation, nous demandons que ces subventions soient intelligemment réparties et utilement affectées. » — (*Le Charivari*, n° du 15 juin 1935).

UNE CONFÉRENCE

A L'ACADEMIE DES SCIENCES

Notre distingué compatriote et ami, M. Henry Puget, maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, a fait, ces jours derniers, à l'Académie des sciences morales et politiques, une importante communication sur « le III^e Reich et les théories nationales-socialistes ». Il a montré que le national-socialisme était à la fois un mouvement et une doctrine des théories et un élan d'espoir, de romantisme, d'orgueil, il a dégagé les principes essentiels de l'idéologie hitlérienne : ceux de la Race, de la communauté populaire (volkstum), du Chef (Führer), de la Communauté (Gemeinschaft). Il attire l'attention sur le caractère de foi que revêt le national-socialisme, ainsi que sur son aspect et sa valeur de révolution.

Puis il s'attache à l'examen de l'Etat national-socialiste. Etat puissant, antilibéral et antiparlimentaire, Etat qui veut réaliser et maintenir la pureté de la race, accroître la population, fortifier les corps.

M. Strowsky est intervenu dans le débat pour montrer comment cette idée de vivre et stigmatiser les forces vives de l'Etat était une continuité dans l'âme allemande.

La communication de M. Henry Puget a été fort remarquée.

Les sous-officiers de réserve

pourront faire des périodes volontaires

Le ministre de la guerre vient d'instituer des périodes volontaires de courte durée pour les sous-officiers de réserve appartenant à une unité combattante ou à une formation de la défense aérienne du territoire qui sont candidats au brevet de chef de section ou désirent se perfectionner dans l'exercice du commandement ou la pratique de leur spécialité.

Ces périodes, d'une durée comprise entre trois et sept jours, pourront être prolongées ou renouvelées jusqu'à concurrence d'une durée totale de vingt et un jours par an.

Pendant toute la durée de ces périodes, les sous-officiers à solde journalière percevront en plus de leur solde une indemnité journalière spéciale de 10 francs.

Les volontaires pourront s'adresser soit au corps de troupe de leur arme le plus proche de leur résidence, soit à l'Ecole de perfection la plus voisine.

Les périodes ainsi accomplies ne viendront pas en déduction des périodes réglementaires.

Suicide

Depuis quelque temps, M. Henri Pinsac, 47 ans, était atteint de neurasthénie. Dimanche, trompant la surveillance de sa femme, il se rendit dans la grange et se pendit.

Son cadavre fut trouvé par ses voisins qui avaient été alertés par sa femme.

Pinsac était père de 6 enfants.

CHEZ LES PLANTEURS

Le Président de la Fédération des Planteurs du Lot et Aveyron, ayant reçu du secrétaire de l'Union Départementale Confédérée du Lot, l'invitation d'assister à la manifestation du 23 juin, lui adresse la réponse suivante :

« Monsieur le Secrétaire et Camarade,

« J'ai le regret de vous annoncer que je ne peux assister en qualité de Président à votre manifestation du 23 courant.

« Jusqu'à ce jour la Fédération du Lot et Aveyron, et la Confédération générale des Planteurs de l'Aube, n'ont jamais participé aux manifestations organisées par d'autres groupements.

« Je ne peux déroger à la règle établie.

« Je vous remercie, néanmoins, de votre bienveillante invitation.

« Agréez, Monsieur, etc... »

« COUDERC. »

AU « SALON DES INDÉPENDANTS »

La Revue « Les artistes d'aujourd'hui » publie un excellent article, sous la signature de M. A. Pascal-Lévis, sur notre excellent compatriote, M. Jules Daumerie, « peintre amateur de grand talent » qui a exposé deux tableaux au « Salon des Indépendants ».

« Cette année encore, les deux envois de Jules Daumerie au Salon des Indépendants ont particulièrement retenu l'attention. « Crépuscule sur la lagune aux environs de Lomé » est une belle page fort caractéristique présentée avec goût et bien éclairée. Le portrait de « Daumerie lui-même » est un dessin à la plume très bien venu.

« Ce portrait est expressif et vivant et les traits essentiels, bien soulignés, lui donnent beaucoup de relief. Jules Daumerie est un peintre amateur de grand talent, Observateur pénétrant, artiste savoureux, il possède une vision personnelle des êtres et des choses qui, souvent, se teinte d'humour. C'est un des très bons exposants du « Salon des Indépendants ».

D'autre part, la « Revue Moderne », dirigée, sous la signature de M. R. d'Yssard :

« Déjà, aux Indépendants de 1934, Jules Daumerie avait exposé deux études africaines où perçait une verve très particulière.

« Les deux productions étaient traitées dans un sens de « primitif » et représentaient des scènes saisies sur le vif. Cette année, encore, Jules Daumerie présentait une toile de même style, « Crépuscule sur la lagune aux environs de Lomé ». La composition ne manque pas de saveur. Les couleurs bien choisies et les attitudes un peu gauches des personnages donnent un certain cachet à l'ensemble.

« J'aurais pu croire que ces artifices cachaient une connaissance un peu sommaire des règles traditionnelles. Mais répondant, par avance, à cette objection un peu fondée, M. Jules Daumerie a accroché sous cette toile un dessin à la plume : « Daumerie par lui-même ». Sous un casque colonial, coiffure habituelle de l'artiste, un visage malicieux semble dire : « Ne sais-je pas exprimer la vérité ? »

Nous adressons nos bien vives félicitations à l'excellent artiste, M. Jules Daumerie, qui est un de nos compatriotes et un ancien élève du lycée Gambetta.

Nuance... Pistons, bielles et mauvais huile font une salade avec Spido Br, c'est une symphonie... jamais achevée.

Spido Br sport

l'huile de sécurité pour autos et motos

Phototélégrammes

M. Georges Mandel, Ministre des P. T. T., vient de créer pour la France un service régulier de phototélégrammes.

Ce service dispose de postes phototélégraphiques portatifs qui ont été utilisés pour la première fois à l'occasion de la course automobile du Mans qui a eu lieu les 15 et 16 juin courant.

Contre les troubles radiophoniques

Voici le bilan des premières opérations des agents de M. Mandel, ministre des P. T. T. a récemment nommés en vue de rechercher les causes des troubles radiophoniques.

Du 1^{er} au 31 mai, ils ont procédé à 3.888 enquêtes. Ces enquêtes ont permis de localiser l'existence de 13.465 appareils électriques, générateurs de perturbations, dont les usagers ont été invités à se conformer aux dispositions réglementaires.

Ils ont d'autre part saisi la justice au cas d'un certain nombre d'usagers qui, bien que dûment avertis, ne s'étaient pas conformés à ces dispositions malgré les prescriptions de la loi du 31 mai 1933.

Trouvailles

Il a été trouvé une fourrure d'enfant par Mme Isidore et un sac à main contenant une certaine somme d'argent, par Mme Labarthe.

CAHORS

A L'HOPITAL DE CAHORS

La Commission administrative de l'Hôpital de Cahors a accepté la demande de mise à la retraite présentée par son Directeur-Economique, M. Manhiabal.

Après avoir rendu un juste hommage aux services rendus par M. Manhiabal à la cause hospitalière, et à la chose publique, dans les domaines les plus divers, la Commission a décidé de nommer, pour prendre effet à dater du 1^{er} janvier 1936 : M. Lantuéjous, Directeur-Economique et M. Gabriel Fourastier, Sous-Economique.

M. de Monzie propose à la Commission de nommer à dater du 1^{er} janvier 1936, M. Manhiabal, Conseiller technique de la Commission Administrative de l'Hôpital, en attendant qu'il lui soit possible de siéger au sein de la Commission administrative.

En nous associant à l'hommage rendu par M. de Monzie à M. Manhiabal, nous tenons à féliciter MM. Lantuéjous et Fourastier de leur promotion. Ils bénéficient de la légitime consécration de leurs titres et de leurs services, auxquels tous les membres de la Commission ont tenu à rendre hommage.

AU DISPENSARE

D'HYGIENE SOCIALE DE CAHORS

D'autre part, nous apprenons que M. le Docteur Fourgous, a donné sa démission de médecin-chef des dispensaires d'Hygiène sociale du Lot et qu'il va être procédé à un concours, suivant les règles générales, pour pourvoir à son remplacement. Ce concours dont les règles ont été établies par le Comité National de Défense contre la Tuberculose est organisé par un examen des épreuves, des titres et des services rendus dans ce domaine.

Nous sommes heureux de rendre hommage aux éminents services rendus par M. le docteur Fourgous à l'organisation et au développement de la lutte contre la tuberculose dans le Lot. Il se retire spontanément, pour apporter sa part de sacrifices au mouvement général de rénovation et sa contribution à la sauvegarde des droits de la jeunesse. Nous ne pouvons que nous incliner devant une résolution dictée par de si nobles motifs. M. le docteur Fourgous se retire en pleine force, au moment même où son concours aurait été si précieux pour la réorganisation et le développement des services d'hygiène et de médecine sociale dans le Lot, conformément aux directives qu'il a si remarquablement précisées dans une série de rapports remarquables.

Nous souhaitons que le choix judicieux de son successeur, se porte sur un médecin qualifié par ses titres, par ses services, qui ait toutes les qualités requises pour poursuivre et pour parachever l'œuvre entreprise par M. le Docteur Fourgous.

LES MYOSOTIS

Le Comité des « Myosotis » remercie toutes les personnes au dévouement inlassable qui ont participé au succès de la Société au cours des fêtes de 1935. Dans la crainte d'oublier quelqu'un il préfère ne citer personne et adresse à tous les amis des « Myosotis » ses plus chaleureux remerciements.

A la suite de ces soirées, le Comité a fait parvenir une somme de 500 fr. à la caisse des Colonies de vacances du Lot et 90 fr. 60 au bureau de bienfaisance.

Le Comité est heureux de signaler d'aussi beaux résultats. Il n'oublie pas qu'il le doit au public cadurcien qui suit avec empressement toutes les phases d'activité de la Société ; à ses élèves qui ont fait preuve de bon vouloir, de discipline et d'assiduité ; aux dévoués moniteurs, Mme Grenier-Fénelon, MM. Campos et Sentenac qui n'ont ménagé ni peine, ni temps pour arriver au résultat cherché. C'est avec joie qu'à la rentrée d'octobre, nos fillettes se retrouveront tous les trois, disposés à les conduire par le travail vers de nouveaux succès.

Enfin, les remerciements du Comité vont à Mme Crassac-Rességuier dont la débordante activité et l'admirable talent musical sont à la source des succès des « Myosotis ». Il est juste d'associer à ce succès la toute gracieuse S. Courdès, élève de Mme Crassac et Mlle J. Lambert, dévouées collaboratrices de Mme Crassac-Rességuier.

Accident d'auto

Mardi M. l'abbé Corbeille, curé de Concois, se rendit, en auto dans une commune voisine, lorsque l'auto dérapa. M. l'abbé Corbeille a été contusionné sur diverses parties du corps et notamment à la tête.

Transporté à l'hôpital de Cahors, il a reçu les soins de M. le docteur Rougier. Aujourd'hui, l'état de M. l'abbé Corbeille est très satisfaisant.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 20 — SAMEDI 22
DIMANCHE 23 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Kate de Nagy et Jean-Pierre Aumont

Un jour viendra

Une délicieuse comédie pleine d'entrain et de gaieté

ARRÊTÉ DE CIRCULATION POUR LES COURSES NAUTIQUES

En vue de réglementer la circulation pour les courses nautiques que l'Aviron Cadurcien doit donner le 23 juin, M. Calvet, premier adjoint au maire de Cahors, vient de prendre l'arrêté suivant :

« Article 1^{er}. — La Société « l'Aviron Cadurcien » devra établir sur la route départementale n° 33 de Cahors à Figeac deux barrages interruptifs de la circulation, l'un en face de l'ancienne fonderie, quai de Regourd, et l'autre à la bifurcation de la dite route avec celle désignée communément sous le nom de « Côte des Evêques » dont le passage devra être laissé libre.

« D'autres barrages seront établis : Place Lafayette, à hauteur de la grille du Monument aux Mobiles du Lot, face Est ; — rue de l'Abreuvoir, à quelques mètres avant la rampe, à l'entrée du sentier qui prend naissance au chemin de ronde de la Barbacane.

« Article 2. — Les barrages seront établis le dimanche 23 juin, à 14 heures et devront être enlevés le même jour à 18 heures. »

St-Hubert-Club Quercynois

Les membres du St-Hubert-Club se sont réunis dans une salle de la mairie. Le Bureau a été renouvelé, M. Maratuech a été nommé vice-président, en remplacement de M. Lagrive, démissionnaire. La situation budgétaire présentée par M. Delfort, trésorier, a été approuvée, après les dépenses faites en gibier pour le repeuplement ; le reliquat est de 1.800 fr.

Les cartes vous seront présentées par M. Lanié à raison de 10 fr. pour la Société et 16 fr. pour l'assurance, pour 100.000 fr. envers les tiers ; nous avons espoir que nombreux seront les chasseurs qui leur prendront dans l'intérêt de tous.

Il a été convenu que le banquet de notre Société se conformerait avec celui de la Fédération départementale qui se fera à l'Hôtel des Ambassadeurs, le 30 juin prochain, à midi, après la réunion générale de la Fédération à laquelle nous vous prions de vouloir bien y assister. Le prix du banquet est fixé à 22 fr. Prière de se faire inscrire avant le 25 juin, chez M. Delfort, trésorier de la Société (ancienne gendarmerie).

Fédération départementale des Sociétés et Syndicats de Chasseurs et de Pêcheurs à la ligne du Lot.

Le dimanche 30 juin prochain aura lieu à 10 heures précises, dans une salle de la mairie de Cahors, l'assemblée générale de la Fédération des sociétés de chasse et de pêche du département du Lot.

Ordre du jour : 1^o Rapport moral et financier ; 2^o Assurances et repeuplement ; 3^o Intensification de la propagande ; 4^o Renouvellement du bureau ; 5^o Gardes fédérales, plaques et questions diverses.

Tous les chasseurs et pêcheurs affiliés à des sociétés adhérentes ou non à la Fédération sont instamment priés d'assister à cette importante réunion.

A l'issue de l'assemblée un banquet sera servi à l'Hôtel des Ambassadeurs, à raison de 22 fr. par convives.

Un appel pressant est fait à tous les nemrods et pescos afin qu'ils assistent nombreux au banquet où se continuera la réunion en la présence de MM. le Préfet, l'Inspecteur et le Conservateur des Eaux et Forêts, le président de la 6^e Région cynégétique ainsi que les parlementaires du Lot.

Se faire inscrire avant le 25 juin prochain. Prière d'adresser les fonds par mandat-poste à M. Delfort distillateur à Cahors.

Le récépissé de la poste tiendra lieu de carte d'entrée au banquet.

Association Professionnelle (Ecole Normale de Musique)

Le 10^e Exercice-Concert donné par les élèves de l'Ecole de musique aura lieu le samedi 6 juillet prochain, à 21 heures, au Théâtre municipal. — La Direction : J.-B. NOUYRIT et Lucien GAUBERT.

Fêtes d'aviation des 9 et 10 juin

Règlement des factures. — Les personnes qui ont déposé des factures de fournitures ou des notes de frais, à l'occasion des fêtes des 9 et 10 juin, sont informées qu'elles peuvent, dès maintenant, en encaisser le montant au Secrétariat de la Chambre de Commerce, quai Cavaignac, à Cahors. — Le Comité.

Vol d'un camion

MM. Lamothe et Brunet, camionneurs, à Rocamadour, se trouvant à Bordeaux, avaient laissé leur camion-auto en stationnement.

Quand ils voulurent repartir, le camion avait disparu. Ils portèrent plainte à la police qui ouvrit une enquête.

Or, dans la soirée, ils furent informés que le camion se trouvait dans un ravin à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Le voleur n'avait pas pu arriver jusqu'au bout de son voyage. Aussi bien, dans l'accident, il s'était très gravement blessé et avait été transporté à l'hôpital et, après sa guérison, il sera mis à la disposition de la justice.

Triple contrevention

Pour défaut de rétroviseur à sa motocyclette, pour défaut de récépissé de déclaration, pour illisibilité du numéro minéralogique, une triple contrevention a été dressée à M. Marius Iselat, journalier à Montamel.

ON DEMANDE

Apprenti coiffeur sachant raser

S'adresser : Bureau du Journal

Un intéressant procès

La Chambre syndicale des Brûleurs de café avait été déboutée en première instance d'une demande en dommages-intérêts pour concurrence déloyale et illicite introduite par elle contre « le Café Sanka » en raison de la publicité faite par ce dernier.

Ayant fait appel de ce jugement, la Chambre syndicale des Brûleurs de café vient de le voir confirmer par la Cour d'Appel.

L'arrêt de la Cour déclare notamment : « La publicité incriminée ne vise qu'un produit de la nature en général (le café) sans que soit critiqué tel ou tel procédé employé pour lui permettre d'arriver à la consommation ; ni « visé tel ou tel fabricant... »

« ...aucune confusion ne peut résulter de la publicité incriminée, entre le café naturel et le café Sanka... » Cette publicité tendant même essentiellement « à éviter cette confusion par les griefs qu'elle contient contre le café naturel » griefs partagés par de nombreux médecins.

La publicité « ne saurait être une cause de préjudice pour les appelants qui, d'ailleurs, pour la plupart, fabriquent ou vendent du café décaféiné et voient dans la vente du café Sanka un débouché nouveau... »

En conséquence, la Cour d'Appel « déboute le Syndicat des brûleurs de café de son appel comme de tous ses moyens, fins et prétentions, le condamne à l'amen-de et aux dépens... »

Professorat de dessin

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Suzanne Delbreil, ancienne élève du lycée Clément-Marot, vient de passer avec succès le concours du 1^{er} degré de professorat de dessin des lycées et collèges, où elle a été reçue 16^e sur 58 admissibles.

Nous adressons nos vives félicitations à la jeune lauréate qui est la fille de M. Delbreil, ancien vérificateur des tabacs à Larroque-Toirac, et de Mme Delbreil, ancienne institutrice de Larroque-Toirac, actuellement à Paris.

Hyménée

Lundi, a été célébré, à Cahors, le mariage de Mlle Suzanne Vaysse avec M. Antonin Sales, entrepreneur de transports. Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

L'Amicale des sous-officiers de réserve

L'Amicale des Sous-Officiers de réserve du Lot organise un banquet pour le dimanche 30 juin, à midi.

La cotisation au banquet est fixée à 20 francs et doit être adressée à M. Terret, caserne Bessières, à Cahors, avant le 28 juin.

Rendez-vous à 8 heures, à la caserne Bessières.

8 heures, concours de tir ; 10 heures et demie, séance d'Instruction ; 11 h., Cérémonie patriotique (Monument aux Morts) ; 11 h. 50, apéritif d'honneur, grand Café de la Promenade ; 12 h. 50, banquet. — Pour le Bureau : Le Trésorier, G. TERRET.

Fête des Acacias

La fête des Acacias aura lieu les 7 et 8 juillet 1935.

Comme tous les ans, rien ne sera négligé pour donner le plus vif éclat à cette fête de quartier qui obtient, toujours, le plus vif succès.

Tombé d'un échafaudage

Un jeune aide-plâtrier, Olivier Lovato, 15 ans, au service de l'entreprise Hinard, travaillant sur un échafaudage, dans un chantier, rue Victor-Hugo. Tout à coup, il glissa et tomba d'une hauteur de 3 mètres.

Dans la chute, il a reçu de nombreuses contusions, 18 jours d'incapacité de travail.

Chute de 4 mètres

Mme Marc Demeaux, de Puy-l'Evêque, déchargée du foin et l'entassait dans le grenier. Elle était montée sur une planche, qui, tout à coup, bascula.

Mme Demeaux tomba d'une hauteur de 4 mètres et a reçu de nombreuses contusions, mais sans gravité.

Plainte

M. Sast

Les Sports

Les régates du 23 juin

Les renseignements connus à ce jour permettent de confirmer que les grandes régates nationales, organisées le 23 courant par la doyenne des sociétés sportives cadurciennes « L'Aviron Cadurcien » seront des plus belles et des plus animées. Le nombre des engagements définitifs s'est encore accru à tel point que la Société ne pourra plus en accepter aucun. Treize sociétés engagées, plus de 150 rameurs, 8 épreuves d'aviron, depuis le skiff jusqu'au gracieux et rapide bateau 8 rameurs, 2 challenges à disputer, entre autres le Challenge du Quercy, remis en compétition, voilà de quoi contenter les plus difficiles. Il est vraiment dommage que notre belle rivière n'est pas 50 mètres de plus de largeur... Si on ajoute à cela que pendant les courses, la Fanfare du 10^e Dragons prêtera son concours, qu'un haut parleur fera connaître à tout instant la position des équipes. Tel est le résultat magique des efforts et des sacrifices consentis par notre vieille société cadurcienne pour satisfaire ses amis et le public cadurcien.

Nul doute que ceux-ci, certains d'assister aux plus belles régates qui aient été courues à Cahors, ne viennent en foule sur les berges ombragées du Lot applaudir les prouesses des rameurs qui rivaliseront d'ardeur pour s'approprier les beaux prix mis en compétition.

La Boule Cadurcienne

Les membres actifs de la Boule cadurcienne sont priés de se rendre à la réunion générale qui aura lieu jeudi, 20 juin, à 20 h. 30, au café du champ de Mars en vue de la formation des quadrettes devant participer au concours préfédéral du 23 courant.

Eliminatoires du Championnat de France de la Fédération bouliste

Le 23 juin 1935 aura lieu à Cahors, place des Mobiles, le concours préfédéral (éliminatoires du Championnat de France).

Conditions du concours. — Le règlement de la F.N.B. 1934 sera seul appliqué. Tirage au sort : 9 heures, Café du Champ de Mars. Ouverture du concours : 9 h. 30.

Le concours sera interrompu de 12 h. à 14 h. et se continuera à la lumière s'il y a lieu. Les gagnants d'office ne seront pas primés. La licence de 1935 sera exigée.

Concours promotion. — Il se jouera par éliminatoires de 13 points ; demi-finales en 15 points et la finale en 18 points.

Les cinq premiers seront qualifiés pour le Fédéral.

Concours pupilles. — Il se jouera par poules de 3 ou 4, suivant le nombre de quadrettes engagées. Une quadrette sera qualifiée pour le Fédéral.

Au nom de la Fédération Nationale Bouliste, le Comité adresse un pressant appel à tous les Présidents des clubs du secteur de Cahors, afin que tous les licenciés prennent part à cette compétition et prouvent ainsi, une nouvelle fois, le remarquable esprit de solidarité dans le cadre d'un sport démocratique devenu national et prépondérant en raison de son caractère de par amateurisme.

Pour permettre une bonne organisation et faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions devront parvenir le 22 juin courant, au plus tard, à M. Mottaz, rue des Thermes, à Cahors. — Le Comité d'organisation.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratiér

Comice agricole cantonal. — Nous rappelons aux agriculteurs que l'Assemblée générale des membres du Comice agricole du canton de Castelnau-Montratiér se tiendra à la mairie, dimanche prochain, 23 juin, à 11 h. 45 (heure légale), salle du Conseil municipal.

Ordre du jour : 1^o Election pour le renouvellement du bureau et du

Conseil d'administration ; 2^o Concours agricole de 1935.

Programme : Constitution de divers Syndicats.

Les adhérents au Comice agricole sont priés de verser immédiatement leur cotisation pour 1935, fixée à 3 fr., soit aux secrétaires des mairies de leurs communes, soit au secrétaire de la mairie de Castelnau, soit à M. Drillières, directeur de l'Ecole publique de Castelnau, trésorier du Comice.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Castelnau-Montratiér se réunira en session de droit dimanche prochain, 23 juin, à 14 heures (heure légale).

Ordre du jour : 1^o Constitution des grandes commissions municipales ; 2^o Vote du budget primitif de 1936 ; 3^o Questions diverses.

La séance est publique.

Cazals

Syndicat d'électrification. — Les membres du Comité syndical de la Vallée de la Masse se sont réunis dimanche dernier, à la mairie de Cazals, sous la présidence de M. Solmiac, maire des Junies.

L'ordre du jour comprenait : 1^o Installation des membres désignés par les nouveaux Conseils municipaux des communes syndiquées ; 2^o Nomination du Bureau : M. Solmiac a été réélu Président, à l'unanimité, et MM. Touriol, maire de Cazals, et Bladié, maire de Frayssinet-le-Gélat, ont été élus vice-présidents ; 3^o Le Comité a voté le budget supplémentaire de 1935, établi avec un excédent de recettes de 54.023 francs et le budget primitif de 1936 sur une base en recettes et dépenses de 25.600 francs.

4^o Enfin, il a été procédé au tirage de 10 obligations à rembourser au 1^{er} juillet prochain. Sont sortis les numéros suivants : 558, 460, 449, 467, 561, 24, 361, 219, 347, 296.

Maxou

Election municipale. — Dimanche a eu lieu, à Maxou, une élection municipale pour pourvoir au remplacement de M. Annès, décédé. M. Cazarel a été élu.

Montcuq

Foire du 17 juin. — Foire de minime importance qui n'a pris un peu d'animation que dans l'après-midi.

L'approvisionnement des divers marchés ne laissait rien à désirer. Peu d'animaux de l'espèce bovine et absence totale d'animaux d'élevage de l'espèce ovine.

Cours qui ont été pratiqués : Marché aux bestiaux : boeufs d'attelage, de 3.500 à 4.000 fr. ; vaches, de 2.500 à 3.000 fr. ; génisses, de 2.000 à 2.500 fr. ; taureaux, de 1.400 à 1.800 fr., le tout la paire ; animaux pour la boucherie : boeufs, de 120 à 150 fr. ; vaches, de 110 à 130 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 4 à 5 fr. agneaux, de 4 à 5 fr. ; moutons et brebis, de 3 à 4 fr. ; chevreux, de 3,50 à 4 fr. ; pores pour la charcuterie, 3 fr., le tout le kilo ; porcelets d'élevage, de 90 à 120 fr., pièce suivant la grosseur.

Marché à la volaille : poulets de grains, 5 fr. ; poulets, de 3,50 à 4 fr. ; poules, de 3 à 3 fr. 50 ; dindons et canards, 3 fr. 50 lapins, 2 fr., le tout le demi-kilo ; pintades, de 30 à 35 fr. ; pigeons, 5 fr., le tout la paire ; œufs, 2 fr. 25 la douzaine ; oisons, de 25 à 35 fr. ; canards mulâtres, de 12 à 15 fr. ; canards communs, de 4 à 6 fr., le tout la paire.

Marché au jardinage : choux à planter, 1 fr. 25 ; salades diverses, 1 fr. ; céleri, 1 fr. 50, le tout le paquet ; poireaux, 2 fr. 50 ; betteraves, 2 fr., le tout le cent ; tomates et piments, 1 fr. la douzaine ; choux pommes, de 0,50 à 1 fr. ; salades diverses, de 0,25 à 0 fr. 50 ; artichauts, 0 fr. 75, le tout la pièce ; carottes, de 0,50 à 0 fr. 60 ; oignons, de 0,50 à 1 fr. ; radis, 0 fr. 25 ; navets, 0 fr. 75 ; échalottes, 2 fr., le tout le paquet ; ail, 16 fr. les cent têtes ; poireaux, 1 fr. la douzaine ; pommes de terre, 1 fr. 50 ; fèves, 0 fr. 50 ; fraises, 4 fr. ;

cerises, 2 fr. 50 ; flageolets, 5 fr. ; pois, 1 fr. 50 ; bigarreaux, 4 fr., le tout le kilo ; asperges, 3 fr. 50 la boîte. Halle aux grains, pas d'apport.

La prochaine foire aura lieu le samedi 29 juin. — J. P.

St-Pantaléon

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le dimanche 23 juin, à 9 heures du matin, pour la tenue de la session ordinaire de mai.

A l'ordre du jour figurera l'élaboration du budget primitif de 1936 et du budget supplémentaire de 1935 ainsi que la nomination des diverses commissions et quelques affaires diverses.

Duravel

Foire. — Notre foire mensuelle se tiendra le vendredi 21 juin. Comme aux précédentes, le regrattier achètera volailles, œufs, lapins, etc., aux prix courants de la saison. Les forains s'y donneront également rendez-vous, et nombreux.

Le doryphore. — Une invasion terrible de doryphore ravage nos champs de pommes de terre. Nos agriculteurs sont désolés à la vue des dégâts causés par ces insectes qui augmentent dans des proportions désastreuses. Les traitements à l'arséniate sont insuffisants à enrayer le mal, et on n'arrive à lutter qu'en détruisant à la main les larves et adultes.

LES ROMANS BLEUS publient un roman de MAX DU VEUZIT COUSINE YVETTE

À paraître : MAGALI La femme sans visage G. CH. RICHARD La belle robe de Lady Elmoor etc., etc.

3.50 EN VENTE PARTOUT

Editions TALLANDIER

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'aviation à Figeac. — Dans sa dernière réunion, le Conseil Municipal de Figeac a désigné une Commission spéciale pour l'examen du projet de création d'une base d'aviation.

Cette commission se réunira lundi prochain, 24 juin, à la mairie, à 20 heures et demie, en vue de commencer ses travaux, les personnes s'intéressant à l'aviation sont priées d'assister à cette réunion et de collaborer à la grande œuvre qui va être entreprise.

Comiac

Hyménée. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Marie-Louise Bayle, avec M. Solacroup, du village du Sol (Laval-de-Cère). Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Souceyrac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira dimanche 23 juin.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nos compatriotes. — C'est avec plaisir que nous apprenons la nomination aux fonctions d'Econome de l'Hôpital-Hospice de Cahors de notre compatriote, M. Lantuéjous, déjà sous-Econome de cet établissement. Toutes nos félicitations.

Epilogue de la sinistre baignade du Verdun. — Tout le monde ici présent, à la mémoire, la triste fin du distingué étudiant de St-Clair, M. Raoul Deviers.

Or, son corps vient d'être retrouvé à l'endroit même où il avait piqué à fond, enlisé dans le sable.

Les malheureux parents sont immédiatement partis pour reprendre cette chère déposition qui a été inhumée dans le cimetière de St-Clair, mercredi dernier.

Fêtes de la Saint-Jean, 29-30 juin et 1^{er} juillet. — Le Comité des fêtes de la Saint-Jean a mis sur pied un programme des fêtes qui ne restera pas en arrière sur celui des années précédentes, faisant appel aux Sociétés musicales les plus réputées de la région, il prépare, avec le concours des Sociétés de la ville, un festival qui sera un véritable régal d'art musical.

Favorisé par le nouvel aménagement de la place du Roc, le Comité a pu assurer le concours d'attractions foraines, inconnues jusqu'à ce jour dans la région ; la fête foraine constituera donc une nouveauté et aura une envergure encore jamais atteinte.

Les traditionnelles courses de bicyclettes du lundi ne le céderont en rien aux précédentes, des engagements d'as internationaux sont déjà parvenus au Comité.

D'un autre côté, profitant de l'affluence des promeneurs et des touristes, la Municipalité et le Syndicat d'initiative recevront, du Touring-Club de France, la magnifique table d'orientation installée sur la butte du château, dominant le merveilleux panorama qui ne sera plus un mystère ou un inconnu, chacun pouvant retrouver à travers collines et vallons le coin qu'il désire connaître.

Gourdon aura à cœur, pendant ces trois jours de fêtes, de distraire, amuser et émerveiller les nombreux visiteurs qui ne manqueront pas d'y venir.

Accident d'automobile. — Dimanche, Mme et M. Delort, négociants à Gourdon, venaient d'accompagner, en auto, leur fils au train de 10 h. 44 lorsqu'en remontant l'avenue de la gare la route fut barrée par un autre véhicule. M. Delort, voulant éviter un choc violent, alla directement sur le mur du bassin de la gare. De ce fait, Mme Delort fut projetée contre le montant de la glace et reçut une légère blessure.

Grâce au sang-froid de M. Delort un accident plus grave fut évité.

Nécrologie. — Lundi matin, une foule très nombreuse, pour ne pas dire tout Gourdon, accompagnait au champ du repos une jeune femme de 35 ans, mère de 4 enfants, décédée des suites d'une très courte maladie.

Mme Taillade Angèle laisse son mari âgé de 36 ans et 4 enfants dont un à peine âgé de 3 ans.

A la famille nos bien sincères condoléances.

Auto contre moto. — Une auto pilotée par M. Bouy, négociant à Gourdon, a heurté un motocyclette pilotée par M. Materre, entrepreneur, qui a été légèrement blessé au pied gauche.

Soulomès

Obsèques. — Lundi ont été célébrées les obsèques de M. Louis Cabrignac, décédé à l'âge de 47 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu dont nous prions la famille d'agréer nos vives sympathies.

Souillac

Association des anciens élèves et amis des écoles laïques de Souillac. — Dans la cour ombragée de l'école des garçons que l'affluence des sympathies et des amitiés faisait trop petite pour contenir tant de monde à eu lieu ce dimanche le tirage de la tombola annuelle, sous la présidence de M. l'Inspecteur primaire.

Fête joyeuse de gaieté, de fraîcheur et de jeunesse par un fièvre après-midi où il semble impossible de boudier à la joie du monde, car l'étendue du succès fait oublier les hésitations du soleil : 4.304 billets vendus, 265 lots offerts et, dans un mois, PLUS DE 50 ENFANTS qui vont partir, nuage vagabond, épris d'espace et de clarté. Nous avons pu les applaudir, les entendre, les admirer tour à tour et toujours d'enthousiasme.

Les tout petits de l'école maternelle, tantôt fleurs à la corolle frémissante, tantôt silhouettes réduites, fragiles et toutes menues qui se détachent en traits saisissants et rajouissent l'austère façade de la vieille école ; les jeunes filles du Cours complémentaire, qui ont le sens et le goût de l'harmonie ; ceux de l'école des garçons, dont la souplesse gracieuse et la discipline consentie montrent que M. Sentenac, leur moniteur, a mérité plus que des félicitations ; les uns et autres, enfin, qui, sur des airs très anciens, chantent deux chœurs à la gloire de Souillac, plaisant pays de Gascogne. M. Verlhac, félibre occitan les avait écrits spécialement pour cette fête et permit l'heureuse rencontre de la chanson d'hier et de l'enfance d'aujourd'hui. Mlle Bénard tenait avec distinction le piano d'accompagnement.

Le Président de l'Association, M. Albert Bonnet, dans une allocution liminaire (que nous publions prochainement), indique les conditions du succès, résultat d'un effort de quatre années, adresse à tous les remerciements du Comité et salue M. l'Inspecteur primaire dont la présence, aujourd'hui, comme le concours hier, sont pour les animateurs les meilleurs stimulants. M. l'Inspecteur Manse dit sa joie de trouver à Souillac une floraison d'œuvres post et périscolaires, complexes, vivantes, qui prolongent pratiquement l'école laïque, élargissent son champ d'action et la font pénétrer de façon plus intime dans l'âme de ses élèves et de ceux qui sont sortis d'elle.

Listes des numéros gagnants

3, 22, 33, 50, 70, 92, 108, 110, 124, 131, 145, 162, 171, 200, 222, 245, 254, 260, 268, 291, 305, 307, 386, 398, 403, 420, 443, 451, 452, 472, 487, 524, 529, 538, 552, 555, 579, 580, 582, 591, 594, 601, 615, 627, 641, 667, 699, 795, 818, 849, 886, 895, 929, 936, 949, 955, 958, 967, 1000, 1026, 1057, 1062, 1068, 1069, 1079, 1102, 1104, 1105, 1108, 1116, 1121, 1139, 1192, 1210, 1226, 1241, 1255, 1263, 1266, 1282, 1327, 1392, 1394, 1408, 1415, 1429, 1441, 1515, 1520, 1521, 1534, 1551, 1566, 1581, 1602, 1627, 1643, 1698, 1702, 1718, 1720, 1739, 1768, 1775, 1784, 1828, 1832, 1850, 1913, 1931, 1958, 1985, 1989, 2008, 2132, 2140, 2179, 2251, 2326, 2384, 2408, 2425, 2428, 2433, 2496, 2545, 2548, 2549, 2633, 2635, 2685, 2715, 2716, 2778, 2829, 2885, 2909, 2917, 2939, 3003, 3006, 3011, 3035, 3037, 3046, 3066, 3092, 3096, 3097, 3100, 3106, 3121, 3179, 3206, 3208, 3242, 3252, 3265, 3518, 3536, 3559, 3565, 3571, 3584, 3598, 3640, 3781, 3791, 4039, 4068, 4076, 4087, 4238, 4243, 4255, 4266, 4284, 4359, 4372, 4373, 4379, 4396, 4468, 4475, 4482, 4496, 4516, 4524, 4541, 4552, 4663, 4778, 4780, 4820, 4833, 4854, 4867, 4944, 4949, 4955, 4979, 5030, 5049, 5051, 5069, 5091, 5116, 5129, 5131, 5163, 5195, 5211, 5212, 5213, 5219, 5231, 5249, 5279, 5267, 5304, 5323, 5324, 5326, 5340, 5344, 5356, 5358, 5365, 5403, 5420, 5427, 5440, 5460, 5467, 5464, 5497, 5499, 5506, 5525, 5543, 5533, 5570, 5573, 5728, 5751,

5756, 5770, 5777, 5778, 5791, 5793, 5794, 5819, 5833, 5860, 5875, 5888, 5929, 5937, 5940, 5982.

Reclamez les lots à Mme Faugère, route Nationale.

Martel

Obsèques. — Dimanche, ont été célébrées, à Martel, les obsèques de M. le docteur Maturié, décédé à Menton (Alpes-Maritimes), à l'âge de 70 ans.

Une foule nombreuse a assisté aux obsèques et a témoigné de vives sympathies à Mme Maturié et à la famille auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

Office départemental des Mutilés et Pupilles de la Nation

Un concours pour le recrutement de 700 surnuméraires des Postes du sexe masculin aura lieu au chef-lieu de chaque département les 29, 30 et 31 juillet 1935. La liste d'inscription des candidatures sera close le 1^{er} juillet 1935 au soir.

Les titulaires d'un diplôme de licencié en lettres et les agrégés de grammaire peuvent postuler l'emploi à condition d'être âgés de 25 ans au plus au 29 juillet 1935 ; les intéressés pourront adresser leur demande formulée sur timbre au Ministère des P.T.T., Direction du Personnel, 2^e Bureau, jusqu'au 31 décembre 1935, dernier délai. Ils accèderont directement à cet emploi dans la proportion maximum de 15 0/0 des places offertes.

Les autres postulants devront adresser leur demande au Directeur départemental des P.T.T., à Cahors, qui leur fera parvenir le programme du concours.

RENSEIGNEMENTS

Office départemental des Mutilés et Pupilles de la Nation

Un concours pour le recrutement de 700 surnuméraires des Postes du sexe masculin aura lieu au chef-lieu de chaque département les 29, 30 et 31 juillet 1935. La liste d'inscription des candidatures sera close le 1^{er} juillet 1935 au soir.

Les titulaires d'un diplôme de licencié en lettres et les agrégés de grammaire peuvent postuler l'emploi à condition d'être âgés de 25 ans au plus au 29 juillet 1935 ; les intéressés pourront adresser leur demande formulée sur timbre au Ministère des P.T.T., Direction du Personnel, 2^e Bureau, jusqu'au 31 décembre 1935, dernier délai. Ils accèderont directement à cet emploi dans la proportion maximum de 15 0/0 des places offertes.

Les autres postulants devront adresser leur demande au Directeur départemental des P.T.T., à Cahors, qui leur fera parvenir le programme du concours.

Les autres postulants devront adresser leur demande au Directeur départemental des P.T.T., à Cahors, qui leur fera parvenir le programme du concours.

Les autres postulants devront adresser leur demande au Directeur départemental des P.T.T., à Cahors, qui leur fera parvenir le programme du concours.

DÉPÊCHES

Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 3 0/0 1910, le numéro 252.736 gagne 200 mille francs.

Les inondations à Mexico

De Mexico. — Après avoir échappé à la mort par suite des inondations, un grand nombre d'habitants du Mexique se voient menacés par la famine.

Ces malheureux habitants, complètement isolés par les eaux, n'ont pas reçu de nourriture depuis 3 jours.

De nombreux cadavres sont mis à jour au cours de travaux de déblaiement.

A Shanghai

De Shanghai. — D'après les journaux chinois, paraissant à Shanghai, un attentat aurait eu lieu contre le ministre de la guerre du Japon, Hasegawa.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

Choc en retour

La loi punit le contrefacteur, mais la contrefaçon punit bien l'acheteur en ne lui donnant pas satisfaction. Aussi, conseillons-nous à l'acheteur de l'Quintonne de toujours exiger la véritable Quintonne car elle est grossièrement contrefaite et copiée. N'acceptez aucune substitution. La Quintonne vous donne la certitude d'avoir un excellent vin fortifiant en le mélangeant à du vin de table. Essayez-la et exigez-la : 4 fr. 95. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

AVIS

M. BESSON, Boulevard Gambetta, Cahors (tél. 335), informe ses clients que son magasin sera fermé le dimanche 23 juin toute la journée. Il invite les pêcheurs à s'approvisionner samedi.

A LOUER BORDS RIVIERE région touristique, saison été

Maison meublée

4 pièces, garage, gaz Butane, communications faciles, prix modéré.

S'adresser : FOURCAUD, Langle, Cail-lac (Lot).

Feuilleton du « Journal du Lot » 13

DES CRIS AU CLAIR DE LUNE

PAR

OLIVIER DUVERGER

— Vous ne pouvez cependant pas laisser arrêter un innocent, si comme vous l'affirmez vous connaissez le nom du coupable. Réfléchissez votre lettre anonyme vous a trahi. Pourquoi l'information n'arriverait-elle pas à découvrir ce nom que vous hésitez tant à nous livrer.

Cet argument parut ébranler les dernières hésitations de Simon qui haussant les épaules s'écria :

— Tant pis, arrivera ce qui arrivera. C'est le lieutenant Gilbert de Caussols.

A ce nom le médecin tressaillit.

— Vous connaissez cet officier ? Docteur.

— Oui, Monsieur le Procureur. C'est un ami d'enfance de Mademoiselle de Seillon. Ils se sont connus à Dakar. Son père était administrateur colonial sous les ordres de Monsieur de Seillon, alors gouverneur général. Les hasards de sa carrière militaire l'ont fait affecter au bataillon de chasseurs en garnison à Nice.

— Et naturellement leurs relations

d'autrefois, renouvelées, sont devenues plus intimes !

— Je ne puis rien affirmer, Monsieur le Procureur, mais je crois suffisamment connaître cette jeune fille pour admettre qu'elle ait pu même par amour commettre la faute dont on la soupçonne.

Le magistrat se montra plus ceptique :

— On ne peut juger de rien, mon cher Docteur, surtout quand l'amour s'en mêle. Quoiqu'il en soit l'enquête nous fixera sur le rôle exact joué par le lieutenant de Caussols dans cette fâcheuse histoire.

Le médecin insista :

— Si pourtant, en dépit des apparences et malgré les accusations de ce malheureux, ce jeune homme n'était pour rien dans le drame, tout en étant l'amant de Mlle de Seillon !

— Nous chercherions ailleurs voilà tout !

Sans doute Monsieur le Procureur, mais le scandale serait né ; la carrière de ce garçon se trouverait compromise. Il ne pourrait rester à Nice. Un changement de garnison lui serait imposé et quoiqu'innocent il supporterait les conséquences d'une faute qu'il n'aurait pas commise.

— Il n'est tout de même pas sans reproche vis-à-vis du Duc.

— Il connaissait Mademoiselle de Seillon avant lui.

— Elle n'était plus libre puisque fiancée.

— Contre son gré.

— C'est possible, mais ce n'est pas une excuse. Nous ne sommes plus au temps où les jeunes filles se soumettaient sans résistance au mari imposé par leur famille. Elle était libre de dire non. Elle ne l'a pas fait que je sache.

— Il était encore temps.

— N'a-t-on pas hier célébré les fiançailles ?

— Les fiançailles ne sont pas le mariage.

Désireux d'abréger la discussion le magistrat questionna :

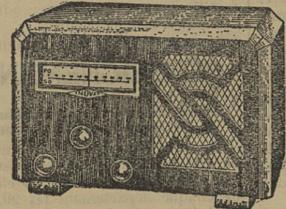
— Ce bel officier, car il doit être beau puisqu'il a plu, est-il de taille à avoir pu étrangler un athlète comme l'était ce malheureux Duc ?

Le médecin hésita :

— Vous en jugerez

La T.S.F. pour tous
la joie chez soi!

INOVA



575'
SUPER RÉSONNANCE
GARANTIE UN AN
ROBUSTE, SENSIBLE
SÉLECTIF, PUISSANT

A CRÉDIT 10 VERSEMENTS 65 FR.

Pour recevoir Catalogue :
Etablissements **INOVA**, 3, Boulevard Magenta, PARIS-X^e
Démonstration chez vous et en nos Magasins ou Dépôts

CAHORS - M. JAUFFRET, 2, rue François-Gaviole
BAGNAC - M. Pelligry, Place de l'Eglise
PUYBRUN - M. Gimazane, Place du Foirail
COURNOU - M. Albert Vidal
PUY-L'ÉVEQUE - M. Lafargue, Grande-Rue

PRETS RAPIDES
sous toutes formes vous seront procurés
rapidement par particuliers à partir de
5.000 fr. Rien à verser d'avance sur la
commis. TAUX RÉDUIT, ÉCRIVEZ.
Réponse gratuite
CAISSE IMMOBILIÈRE
104, rue Réaumur, PARIS

Avant de partir pour Paris
notez l'adresse de
L'AGENCE HAVAS
62, Rue de Richelieu, PARIS
vous pourrez lire chaque jour
votre journal dans le fiail de son annuaire



STATION SERVICE RADIO

A. MANDON

17, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

DUCRETET-THOMSON

Récepteur R-504 : 950 fr.

DÉPANNAGE dans mes ateliers

des Postes de toutes marques

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Devis sur demande

**GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE**

de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vête-
ments de cuir.

Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné

Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET

3, rue des Capucins

700 empl. surnuméraires P. T. T. 17
à 27 ans. Conc. Juillet. Ecr. Ecole
P. T. T., 13, Av. Porte-d'Asnières,
PARIS (17^e).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co gérant : L. PARAZINES

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE PLON

IRÈNE OLETTE

DEUX RIVAUX

Voici tout le mystère de la Maison
Brocatel, première partie du grand
roman d'Henri Lavedan, enfin révé-
lé au lecteur. Et quel mystère ! Plus
sombre, plus horrible qu'on ne pou-
vait encore l'imaginer. Quelle triste
destinée que celle de Valérie Lesoir
qui cache sous d'humbles dehors une
des personnalités parisiennes les plus
en vue, et qui, riche de plusieurs mil-
lions, vit misérablement cachée dans
une mansarde par haine de cette ri-
chesse, de cet argent maudit qui lui
a pris tout le bonheur de sa vie. Ai-
grie, figée dans une perpétuelle dé-
fiance, chaque fois que son cœur cha-

ritable et généreux s'entr'ouvre à un
peu d'affection, elle se ressaisit crai-
gnant d'être encore une fois dupe.

Et pourtant, la jeunesse radieuse,
la pureté, la droiture de cette petite
Irène Olette qu'elle a sauvée de la
misère, un soir, semble avoir apporté
dans son austère vie un rayon de
soleil. Irène est si docile, si jeune, si
aimante pour sa chère marraine que
celle-ci commence à désarmer.

Elle s'attache de plus en plus à la
jeune fille et c'est en spéculant sur
cette affection qu'un jeune médecin
ambitieux et arriviste, Gaudias, déci-
de d'épouser Irène. Il connaît le se-
cret qui, de la riche Mme Tapard, a
fait une Valérie Lesoir. Maître de ce
passé, il n'hésite pas à briser la route
de son éventuel rival, Pantau, et à se
faire agréer par la jeune fille. Mais
quel sera le destin d'Irène Olette en-
jeu d'une si machiavélique combinai-
son ? L'argent ne sera-t-il pas bien-
tôt pour elle comme pour sa bien-
faitrice le plus odieux mirage ?

Un volume in-16 relié, sous cou-

verture illustrée. Prix : 3 fr. 50.
En vente à la Librairie Plon, 8, rue
Garancière, Paris-6^e, et dans toutes
les bonnes librairies.

Julien FERRÉ
Professeur honoraire

**NOUVELLES
Sous le Ciel du Midi**

La rivière en furie

(Couronnée par l'Académie
de Montauban)

En vente : A CAHORS

LIBRAIRIE P. FRANCES

LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Vieux journaux

A VENDRE

S'adresser Bureau Journal

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

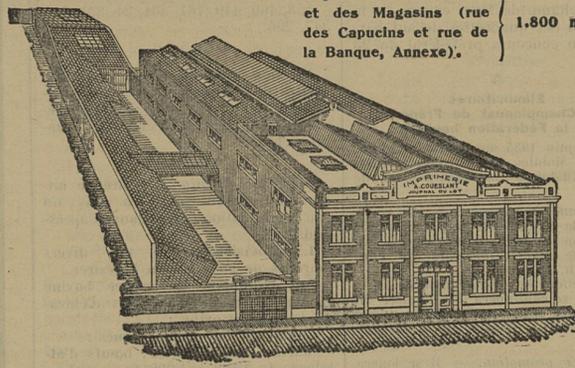
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'ÉTÉ 1935

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	22	22	22	22	22	22
PARIS (Aust.) dép.	7	55	10	27	19	55	22	22
LIMOGES (arrivé)	15	48	0	1	27	3	5	26
LIMOGES (départ)	15	57	0	4	1	35	3	8
LIMOGES (arrivé)	15	28	17	31	1	29	3	4
BRIVE (départ)	7	43	12	33	15	55	17	37
Gignac-Cressensac	8	24	13	9	16	29	19	13
SOULLAC (dép.)	8	46	13	36	16	48	18	16
CAZOULES	8	53	13	43	16	54	19	50
La Chap.-d-Mareuil	8	58	13	48	16	58	20	9
Lamothe-Fénelon	9	7	13	57	17	7	20	9
Nozac	9	16	14	6	17	16	—	—
GOURDON (dép.)	9	29	14	19	17	28	18	40
Saint-Clair	9	38	14	28	17	34	—	—
Dégagnac	9	48	14	38	17	44	—	—
Thédirac-Peyril	9	58	14	48	17	54	—	—
Saint-Denis-Catus	10	8	14	58	18	3	—	—
Espère	10	16	15	6	18	10	—	—
CAHORS (arrivé)	10	25	15	18	19	16	3	7
CAHORS (départ)	11	51	17	56	19	20	3	11
Sept-Ponts	12	2	18	7	—	—	—	—
Cieurac	12	17	18	22	—	—	—	—
Lalbenque	12	24	18	29	—	—	—	—
Causade	12	52	18	59	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	13	23	19	30	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	16	43	—	—	—	—	—	—

(1) De Paris à Brive-Périgueux et Toulouse par Capdenac.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE d.	4	50	8	40	8	30
MONTAUBAN d.	6	11	9	53	9	11
Causade	6	59	10	27	9	30
Lalbenque	7	26	11	5	—	—
Cieurac	7	34	11	13	—	—
Sept-Ponts	7	44	11	22	—	—
CAHORS (dép.)	7	50	11	28	10	5
Espère	8	15	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8	28	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	8	41	—	—	—	—
Dégagnac	8	50	—	—	—	—
Saint-Clair	9	11	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9	18	—	—	—	—
Nozac	9	18	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9	26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9	33	—	—	—	—
CAZOULES	9	39	—	—	—	—
SOULLAC (dép.)	9	53	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	10	21	—	—	—	—
BRIVE (dép.)	10	46	—	—	—	—
PARIS (A.) arr.	11	54	—	—	—	—
PARIS (O.) arr.	18	7	—	—	—	—

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 16.

(2) Na lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS	6	29	15	20	18	41
Mercuès	6	43	15	34	18	55
Douelle (Arrêt)	6	47	15	33	18	59
Parnac	6	54	15	46	19	7
Luzech	7	—	15	52	19	13
Castelfranc	7	12	16	3	19	24
Puy-l'Évêque	7	16	16	7	19	28
Puy-l'Évêque	7	24	16	15	17	22
Duravel	7	31	16	22	17	34
Soturac-Touzac	7	38	16	29	17	46
Fumel	7	48	16	40	18	50
LIBOS	7	53	16	45	18	56

De Libos à Cahors

LIBOS (dép.)	6	34	9	24	13	24
Fumel	6	42	9	31	13	31
Soturac-Touzac	6	58	9	41	13	41
Duravel	7	9	9	48	13	48
Puy-l'Évêque	7	25	9	56	13	56
Puy-l'Évêque	7	39	10	4	14	3
Castelfranc	7	46	10	9	14	8
Luzech	8	7	10	20	14	19
Parnac	8	20	10	29	14	28
Douelle (Arrêt)	8	30	10	34	14	33
Mercuès	8	35	10	39	14	38
CAHORS	8	53	10	51	14	50

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8	2	10	14	16	11
Cabessut	8	11	10	25	16	22
Arcambal	8	20	10	41	16	31
Vers	8	28	10	59	16	19
Saint-Géry	8	35	11	14	16	44
Conduché	8	45	11	43	16	55
Saint-Cirq-la-Popie	8	52	11	53	17	1
St-Martin-Labouval	8	59	12	17	17	8
Calvignac	9	5	12	27	17	14
Cajarc	9	16	12	44	17	26
Montbrun	9	25	12	59	17	35
Toirac	9	33	12	59	17	43
Lamadeleine	9	44	12	59	17	54
CAPDENAC	9	55	12	59	18	5

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7	11	11	49	19	1
Lamadeleine	7	23	12	5	19	11
Toirac	7	34	12	19	19	20
Montbrun	7	42	12	30	19	27
Cajarc	7	52	12	45	19	37
Calvignac	8	2	12	58	19	46
St-Martin-Labouval	8	9	13	7	19	54
Saint-Cirq-la-Popie	8	17	13	17	20	1
Conduché	8	23	13	25	20	7
Saint-Géry	8	38	13	41	20	19
Vers	8	43	13	48	20	24
Arcambal	8	50	13	59	20	31
Cabessut	8	59	14	14	20	41
CAHORS	9	6	14	23	20	48

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	4	47	13	35	17	13
Vayrac	4	55	13	43	17	21
Bétaillé (arrêt)	5	1	13	47	17	26
Puybrun	5	10	13	55	17	34
Bretenoux-Biars	5	21	14	6	17	44
Port-de-Gagnac	5	28	14	12	17	51
Laval-de-Cère	5	39	14	20	17	59
Lamativie	6	1	14	37	18	20
Siran (arrêt)	6	17	14	51	18	37
La Roquebrou	6	32	15	4	18	53
AURILLAC (arrivé)	7	13	15	42	19	37

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC (dép.)
